



**ONU HABITAT Programme  
des Nations Unies pour  
les établissements humains**

Distr. générale  
3 avril 2023

Français  
Original : anglais

**Assemblée du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Deuxième session**

Nairobi, 5–9 juin 2023

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du  
Nouveau Programme pour les villes et du Programme de  
développement durable à l'horizon 2030**

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme  
pour les villes et du Programme de développement durable à  
l'horizon 2030\*\***

**Rapport de la Directrice exécutive**

**Résumé**

1. Le présent rapport passe en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 depuis la publication du rapport de 2022 du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui a été présenté à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La section I définit le contexte et l'objet du rapport ; la section II réaffirme l'importance cruciale et l'urgence de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes dans le contexte mondial actuel ; la section III met en lumière les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ; la section IV décrit les efforts récents déployés au niveau mondial pour positionner le Nouveau Programme pour les villes en tant que feuille de route pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; la section V présente une stratégie visant à redynamiser l'établissement de rapports concernant le Nouveau Programme pour les villes ; et la section VI donne un aperçu des principales possibilités de renouvellement de l'engagement politique et d'accélération de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

**I. Introduction**

2. Le Nouveau Programme pour les villes, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito en 2016, sert de cadre principal pour orienter les politiques et les pratiques visant à promouvoir un meilleur avenir urbain pour tous. Il propose des possibilités d'accélérer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en s'appuyant sur la manière dont les villes et les établissements humains sont planifiés, conçus, financés, développés, administrés et gérés. Ainsi, il définit des engagements spécifiques porteurs de transformation en vue d'un changement de paradigme ainsi que des mécanismes clefs de mise en œuvre qui optimiseraient les avantages associés à l'urbanisation afin de s'attaquer aux défis mondiaux

\* HSP/HA.2/1.

\*\* La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

majeurs, notamment les inégalités, la pauvreté, les déficits de financement et les risques environnementaux.

3. Dans sa résolution 75/224, l'Assemblée générale réaffirme également la notion que l'application du Nouveau Programme pour les villes contribue à la réalisation et à l'adaptation à l'échelle locale du Programme 2030, de manière intégrée et coordonnée aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local, avec la participation de tous les acteurs concernés. Jusqu'à 65 % des cibles des objectifs de développement durable (ODD) étant dépendantes des mesures prises dans les villes, il apparaît évident que l'urbanisation a un impact direct ou indirect sur l'ensemble des ODD. Dans notre monde de plus en plus urbanisé, il est également essentiel de donner un degré de priorité élevé à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes afin d'accélérer la réalisation d'autres programmes mondiaux de développement, notamment le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement durable.

4. Par conséquent, tout succès dans la résolution des problèmes et l'exploitation des possibilités offertes par l'urbanisation produira des avantages directs ou indirects dans l'ensemble du programme de développement durable. En effet, dans le monde urbain d'aujourd'hui, la durabilité mondiale est étroitement liée à la durabilité des villes et des établissements humains ainsi qu'au rôle des autorités locales dans la réalisation des ODD. Certaines des crises mondiales actuelles les plus graves apparaissent dans des contextes urbains, notamment celles associées au climat, aux inégalités, à l'énergie, au coût de la vie, à la sécurité alimentaire et aux conflits. Parallèlement, le potentiel de l'urbanisation, s'il est pleinement exploité, offre de vastes possibilités de lutter contre les incidences de ces crises sur les populations et de renforcer la résilience aux chocs futurs. Les autorités locales et régionales, qui sont en première ligne face à ces crises, continuent d'occuper une position centrale dans la résolution des problèmes mondiaux et la construction d'un avenir inclusif, durable et résilient pour les populations et la planète.

5. Le présent rapport constitue un élément clef du processus de suivi et d'évaluation du Nouveau Programme pour les villes, tel que défini par les États Membres. L'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 71/256, a prié le Secrétaire général de faire rapport tous les quatre ans sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Les rapports d'activité seraient communiqués à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social et également pris en compte par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, se réunissant sous les auspices de l'Assemblée générale. La résolution a également souligné la nécessité d'un suivi et d'une évaluation du Nouveau Programme pour les villes établissant des liens effectifs et une cohérence avec le suivi et l'évaluation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. ONU-Habitat a pour mandat de coordonner l'élaboration du rapport, en étroite collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies et des parties prenantes externes. En conséquence, le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2018 et 2022, deux rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

6. Par sa décision 1/3 sur « les dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) », l'Assemblée d'ONU-Habitat a décidé, à sa première session de 2019, que le point 8 de l'ordre du jour de sa deuxième session porterait sur l'« Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le présent rapport fait directement suite à cette décision. Il vise à fournir un aperçu des progrès les plus récents accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, sur la base des dernières avancées et évaluations réalisées à l'échelle mondiale ainsi que des mesures prises par les États Membres, les entités de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes, en soulignant la dynamique actuelle tout en mettant en lumière les possibilités futures.

## **II. Une occasion unique d'exploiter le potentiel du Nouveau Programme pour les villes dans un contexte de crises mondiales**

7. Le Nouveau Programme pour les villes est plus que jamais pertinent dans le contexte mondial actuel de crises multiples qui se superposent, au nombre desquelles figurent les conséquences de la pandémie de COVID-19. La crise de santé publique à l'échelle mondiale provoquée par la pandémie a eu des incidences multidimensionnelles sur les villes et les établissements humains. Elle a révélé des inégalités systémiques, mis en lumière des défis urbains préexistants, créé de nouvelles vulnérabilités et poussé des centaines de millions de personnes dans la pauvreté. Avec plus de 90 % des cas

enregistrés, les zones urbaines ont été à l'épicentre de la pandémie<sup>1</sup>. En outre, cette crise a mis en évidence le fait que les villes du monde entier n'étaient pas préparées à résister à l'ampleur des incidences économiques et sociales provoquées par la pandémie et les mesures prises pour protéger la santé des populations<sup>2</sup>. Les incidences directes de la pandémie et les incidences indirectes des mesures politiques prises face à celle-ci ont également entraîné une diminution des recettes au niveau local, exerçant une pression sur la santé financière des villes et des pays à des degrés divers. Des moyens budgétaires affaiblis et une pression croissante sur les finances publiques ont réduit les investissements des autorités locales dans des infrastructures et des services clés essentiels au redressement et au renforcement de la résilience<sup>3</sup>.

8. Au-delà de la pandémie de COVID-19, des crises interconnectées auxquelles le monde d'aujourd'hui est confronté apparaissent dans les villes et les établissements humains, en particulier celles liées aux situations d'urgence en matière de climat et de biodiversité, aux violences et aux conflits, aux pressions inflationnistes, aux déplacements et aux autres catastrophes. Par exemple, selon les estimations, 60 % des réfugiés et 80 % des personnes déplacées dans leur propre pays vivent dans des zones urbaines<sup>4</sup>. De manière similaire, la plupart des catastrophes – notamment les inondations, les vagues de chaleur, les incendies, les tremblements de terre et les ouragans – touchent de manière disproportionnée les zones urbaines, en particulier les endroits les plus précaires et les établissements qui s'y trouvent<sup>5</sup>. Des pressions inflationnistes se font ressentir dans des villes du monde entier, des données récentes montrant un taux de croissance rapide en 2022, par rapport aux 20 dernières années<sup>6</sup>. Les villes servent également de plus en plus de terrains de bataille pour des conflits armés ayant des incidences dévastatrices immédiates et à long terme sur leur durabilité future<sup>7</sup>. Dans un contexte d'inégalités mondiales croissantes sur le plan des revenus et de la richesse au cours des deux dernières décennies<sup>8</sup>, les écarts systémiques s'accroissent dans les villes. Des inégalités urbaines importantes persistent dans les pays aussi bien en développement que développés<sup>9</sup>. Les crises ont mis en lumière des inégalités et une fragmentation spatiale croissantes dans les villes du monde entier, notamment un manque de logements adéquats et d'emplois décent pour tous.

9. Tandis que les crises mondiales sont de plus en plus urbaines dans leurs manifestations, les villes offrent des possibilités sans pareilles de réagir, se redresser et renforcer la résilience à long terme, la réalisation de ces objectifs pouvant être accélérée par la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Les maires ainsi que les autorités locales et infranationales sont mieux placés que les autorités nationales pour comprendre le contexte sur le terrain et pour mobiliser leurs communautés afin de construire des villes plus vertes, plus saines et plus résilientes. Les villes et les autorités locales jouent un rôle central dans l'avancement du Nouveau Programme pour les villes, en vue de la réalisation du Programme 2030. En effet, les autorités locales se trouvent en première ligne en temps de crise, non seulement pour mener la riposte mais également dans le processus de redressement, comme cela a été clairement constaté durant la pandémie de COVID-19<sup>10</sup>.

10. En cette période de relèvement mondial à la suite des crises récentes, nous nous voyons offrir une occasion de choix d'exploiter le potentiel transformateur des villes et de l'urbanisation pour s'attaquer aux déficits systémiques structurels qui entravent le développement durable à l'échelle mondiale. La lenteur des progrès dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes entrave fortement l'appui fourni aux populations et à la planète pour parvenir à la prospérité et à la paix. En tant que document orienté vers l'action, le Nouveau Programme pour les villes doit continuer,

<sup>1</sup> Nations Unies (2020). Note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain.

<sup>2</sup> ONU-Habitat (2021). Cities and Pandemics: Towards a More Just, Green and Healthy Future (Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain).

<sup>3</sup> ONU-Habitat (2022). World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities (Rapport sur les villes dans le monde 2022 : envisager l'avenir des villes).

<sup>4</sup> <https://www.unhcr.org/innovation/the-power-of-cities/>

<sup>5</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2019). Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction (Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe).

<sup>6</sup> <https://www.economist.com/graphic-detail/2022/11/30/the-worlds-most-and-least-expensive-cities>

<sup>7</sup> ONU-Habitat (2022). World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities (Rapport sur les villes dans le monde 2022 : envisager l'avenir des villes).

<sup>8</sup> [https://wir2022.wid.world/www-site/uploads/2022/01/Summary\\_WorldInequalityReport2022\\_English.pdf](https://wir2022.wid.world/www-site/uploads/2022/01/Summary_WorldInequalityReport2022_English.pdf)

<sup>9</sup> ONU-Habitat (2022). World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities (Rapport sur les villes dans le monde 2022 : envisager l'avenir des villes).

<sup>10</sup> ONU-Habitat (2021). Cities and Pandemics: Towards a More Just, Green and Healthy Future (Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain).

aujourd'hui plus que jamais, à servir de feuille de route pour combattre les inégalités et les changements climatiques, orienter les efforts de redressement au sortir de la crise et soutenir la paix.

### III. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

11. Le Nouveau Programme pour les villes repose sur trois engagements interconnectés porteurs de transformation visant à exploiter le potentiel de l'urbanisation aux fins de l'inclusion sociale et de l'élimination de la pauvreté, de la prospérité inclusive et de l'égalité des chances pour tous ainsi que d'un développement résilient et écologiquement durable. Huit ans plus tard et à mi-chemin de la réalisation de l'ODD 11, des lacunes persistent dans l'exécution de ces engagements, comme indiqué dans le rapport quadriennal de 2022 du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/76/639–E/2022/10). La réunion de haut niveau de 2022 de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes reconnaît également que le monde est loin d'atteindre les cibles à l'horizon 2030 de l'ODD 11 concernant les villes et les établissements humains ainsi que d'autres cibles des ODD. Ces progrès insuffisants ont des incidences considérables, entravant sérieusement les efforts mondiaux visant à assurer un développement durable pour les générations présentes et futures dans un monde urbain où, d'ici 2030, six personnes sur dix vivront dans des villes.

12. À l'heure actuelle, des défis urbains persistants entraînent des lacunes au niveau des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La réunion de haut niveau de 2022 de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la note d'information complémentaire du Président de l'Assemblée générale<sup>11</sup> en vue de la réunion ont souligné les défis urbains mondiaux auxquels sont confrontés les citoyens du monde entier, notamment dans les domaines du logement, du climat, des déplacements et des crises ainsi que dans ceux de la prospérité urbaine et du financement. La persistance de ces goulots d'étranglement fait ressortir la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes.

13. S'agissant, par exemple, de la mise à disposition de logements adéquats, les États Membres, dans les déclarations qu'ils ont faites durant la réunion de haut niveau, ont reconnu que la question restait un défi majeur d'envergure mondiale qui nécessitait une action renouvelée. En effet, selon l'évaluation de 2023 de la réalisation au niveau mondial de l'ODD 11, entre 1,6 milliard et 3 milliards de personnes vivent dans des logements inadéquats. Les taudis et les établissements informels représentent la manifestation spatiale la plus visible et constituent l'habitation de plus d'1 milliard de personnes (un citoyen sur quatre), la proportion des personnes vivant dans des taudis étant actuellement en forte augmentation pour la première fois depuis 30 ans.

14. Des déficits au niveau de l'accès à des logements abordables et adéquats persistent dans les pays aussi bien développés qu'en développement. En Europe, une personne sur dix consacre plus de 40 % de ses revenus au logement<sup>12</sup>. Aux États-Unis, en 2020, les remboursements hypothécaires de 30 % des ménages étaient « inabordables » (dépassant 30 % de leur revenu mensuel), tandis que, selon les estimations, le déficit de logements s'élevait à 3,8 millions<sup>13</sup>. Il apparaît donc clairement que le monde accuse un retard dans l'exécution d'engagements clés du Nouveau Programme pour les villes visant à promouvoir un logement adéquat et abordable en tant que droit humain fondamental et base nécessaire pour un développement urbain durable.

15. Les lacunes au niveau de la résilience urbaine face aux risques climatiques font également apparaître la nécessité d'une action renouvelée afin d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. En effet, dans les pays en développement comme dans les pays développés, les zones urbaines sont de plus en plus confrontées à des épisodes de vagues de chaleur, de sécheresses, d'inondations, d'incendies, d'ouragans et de glissements de terrain, qui s'intensifient avec les changements climatiques. De nombreuses autorités locales ont élaboré des stratégies de réduction des risques de catastrophe mais des éléments structurels à l'origine des vulnérabilités des villes persistent. Les changements climatiques, associés à une urbanisation mal planifiée, continuent de rendre un grand nombre d'établissements et de personnes vulnérables aux catastrophes, touchant de manière disproportionnée les personnes en situation de pauvreté, les femmes et les enfants. Le renforcement de la résilience face aux événements induits par le climat représente un élément central du Nouveau Programme pour les villes. Le Programme définit une vision des villes et des

<sup>11</sup> <https://www.un.org/pga/76/wp-content/uploads/sites/101/2022/04/HLTD-on-NUA-Information-Note-1.pdf>

<sup>12</sup> <https://www.oecd-forum.org/posts/tackling-europe-s-housing-crisis>

<sup>13</sup> <https://www.habitat.org/costofhome/2022-state-nations-housing-report-lack-affordable-housing>

établissements humains qui réduit la vulnérabilité et renforce la résilience ainsi que la réactivité en vue de favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

16. Dans le contexte des crises récentes, certains défis urbains ont été encore accentués, notamment ceux liés aux inégalités, à la pauvreté et à l'emploi. L'augmentation de l'inflation a entraîné une baisse des salaires dans de nombreux pays, réduisant le pouvoir d'achat des familles de classes inférieures et moyennes et touchant fortement les ménages à faible revenu, en particulier dans les pays émergents et en développement<sup>14</sup>. Dans la plupart des pays en développement, le chômage urbain reste un défi important, en particulier parmi les jeunes. En outre, l'emploi informel représente près de 44 % de l'emploi total dans les zones urbaines. Le Nouveau Programme pour les villes appelle à promouvoir un travail productif et décent pour tous en tant qu'élément clef pour un développement urbain durable, tout en reconnaissant la contribution importante des personnes travaillant dans l'économie informelle.

17. De plus, s'agissant des engagements du Nouveau Programme pour les villes visant une mise en œuvre effective, le Secrétaire général, dans son rapport quadriennal de 2022, conclut que, malgré certains progrès, des lacunes demeurent dans plusieurs domaines. Plusieurs goulots d'étranglement structurels persistent dans les processus de mise en œuvre, notamment un manque de coordination, de politiques, de financement et de capacités. Au niveau de la mise en place d'une structure de gouvernance et d'un cadre d'appui pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, des lacunes demeurent dans la gouvernance à plusieurs niveaux, notamment une répartition peu claire des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement, des mécanismes de coopération insuffisants et une participation limitée des autorités locales à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationales. Quant à l'aménagement et la gestion des villes, un fait positif est que plus de 150 pays ont intégré l'urbanisation dans leurs politiques nationales et tissus institutionnels, mais rares sont ceux qui établissent effectivement des liens entre les politiques urbaines nationales et la planification économique, alors que les capacités de planification restent limitées au regard de l'échelle et du rythme requis pour gérer l'expansion des villes et limiter l'étalement urbain. Les déficits de financement pour les investissements urbains nécessaires restent considérables et les capacités des autorités nationales et locales de fournir des services, des infrastructures et des emplois continuent à être fortement limitées dans de nombreux cas.

18. Étant donné la persistance des défis présentés par l'urbanisation durable à l'échelle mondiale, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes doivent être accélérés et intensifiés, comme le Secrétaire général des Nations Unies l'a clairement préconisé dans son rapport quadriennal de 2022. Des scénarios d'avenirs urbains devront être anticipés et gérés de manière efficace dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le Rapport sur les villes dans le monde de 2022 d'ONU-Habitat décrit trois scénarios d'avenirs urbains possibles, à savoir un scénario de dommages élevés, un scénario pessimiste et un scénario optimiste, établissant également des liens avec les effets systématiques et persistants des récentes crises mondiales<sup>15</sup>. Un scénario optimiste, selon lequel les villes et les établissements humains sont équitables et inclusifs, productifs, verts, denses, accueillants pour les piétons et sains, constitue une condition préalable à un avenir mondial résilient indispensable pour les générations présentes et futures. Ce scénario ne peut se réaliser qu'au moyen d'efforts concertés et de mesures porteuses de changement visant à accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

19. Lorsque la pandémie de COVID-19 est survenue, des déficits préexistants au niveau de la durabilité des villes ont accentué les incidences sur les ménages, les communautés et les entreprises. Il y a urgence à combler les lacunes systémiques dans le développement urbain et à renforcer le rôle des autorités locales dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes afin de préparer le monde aux chocs futurs à court et à long terme. Cette urgence s'est fait ressentir tout dernièrement durant la pandémie, le rôle des villes et des autorités locales dans la riposte et le relèvement s'étant alors révélé d'une importance capitale. Comme lors d'autres crises, les villes et les autorités locales étaient en première ligne pour réagir aux incidences de la pandémie sur les ménages, les communautés et les entreprises. Les villes et les autorités locales continueront donc à jouer un rôle crucial dans la concrétisation de la vision mondiale collective d'un meilleur avenir, telle qu'exposée dans le Programme 2030.

---

<sup>14</sup> OIT (2022). Rapport mondial sur les salaires 2022-2023.

<sup>15</sup> ONU-Habitat (2022). World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities (Rapport sur les villes dans le monde 2022 : envisager l'avenir des villes).

#### IV. Positionner le Nouveau Programme pour les villes comme catalyseur pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030

20. Une stratégie spécifique mise en œuvre en 2022 pour aligner les processus intergouvernementaux mondiaux et régionaux, les rapports du Secrétariat de l'ONU et d'autres forums mondiaux a permis de (re)positionner le Nouveau Programme pour les villes comme accélérateur et catalyseur de la réalisation des objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et d'autres programmes mondiaux de développement.

21. En novembre 2021, le Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale a créé le Comité consultatif sur l'urbanisation durable pour attirer l'attention sur les questions urbaines tout au long de la session ainsi que pour planifier la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et y donner suite. Le Comité consultatif était composé de représentants permanents choisis, du Président du Conseil économique et social ainsi que de représentants d'associations de collectivités locales, de mouvements populaires, d'associations professionnelles, de la Chambre de commerce internationale et du système de développement des Nations Unies, notamment des commissions économiques. Le Comité consultatif est convenu de faire du rapport quadriennal du Secrétaire général de 2022 le document de pré-session de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale et de se fonder sur les recommandations y figurant pour orienter les États Membres dans l'élaboration de leurs engagements pour la réunion de haut niveau.

22. Afin d'appuyer les processus intergouvernementaux à New York, le Président de l'Assemblée générale a encouragé les États Membres de chacune des cinq régions à travailler en collaboration avec les commissions économiques et ONU-Habitat pour élaborer des contributions à la réunion de haut niveau en se servant des différents forums régionaux pour le développement durable. Les commissions économiques ont fait figurer ces contributions dans un rapport de synthèse<sup>16</sup> à l'intention des États Membres, fournissant ainsi une vision régionale nuancée. Par la suite, le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social sont convenus de coordonner des efforts visant à promouvoir le Nouveau Programme pour les villes en alignant les réunions de leurs organes intergouvernementaux respectifs. Le 21 avril 2022, le Président du Conseil économique et social a convoqué la réunion spéciale sur l'urbanisation durable. Les États Membres ont examiné le rapport quadriennal de 2022 sous l'angle des inégalités et compte tenu de la réforme du système de développement des Nations Unies. Le Président du Conseil économique et social a présenté le rapport succinct dans le cadre de ses déclarations à l'intention de l'Assemblée générale lors de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau.

23. Le 28 avril 2022, le Président de l'Assemblée générale a convoqué la réunion de haut niveau à laquelle des déclarations individuelles ont été soumises par 87 États Membres et des déclarations de groupe par le Groupe des 77 et la Chine, l'Union européenne, le groupe des États d'Afrique ainsi que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Les États Membres se sont exprimés au sujet du Nouveau Programme pour les villes, notant le rôle de feuille de route qu'il joue dans la réalisation des ODD. Le résumé du Président et son annexe présentant les mesures et les engagements<sup>17</sup> définissaient cinq domaines d'action concernant les mesures et les engagements découlant des susdites déclarations faites par 87 États Membres, qui étaient :

- a) L'importance du Nouveau Programme pour les villes pour la réalisation des ODD.
- b) La mise à disposition de logements adéquats en tant que mesure de sécurité sociale clef durant et après la pandémie de COVID-19.
- c) Les contributions des villes à l'atténuation des changements climatiques, à l'adaptation équitable aux effets de ces changements et à la limitation de la dégradation environnementale.
- d) Les crises et les déplacements urbains.
- e) La gouvernance à plusieurs niveaux et l'adaptation aux contextes locaux.

<sup>16</sup> UNECA, UNECE, ECLAC, ESCAP, ESCWA (2022). Regional Commissions report on the progress on the implementation of the New Urban Agenda (2019-2022) (Rapport des commissions régionales sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (2019-2022)).

<sup>17</sup> <https://www.un.org/pga/76/wp-content/uploads/sites/101/2022/06/Final-HLM-on-NUA-PGA-Summary.pdf>

24. Dans leurs déclarations respectives, les Gouvernements botswanais et slovaque ont souligné la nécessité d'appuyer la dynamique amorcée par la réunion de haut niveau et ensuite annoncé la création du Groupe des Amis d'ONU-Habitat, de l'urbanisation durable et du Nouveau Programme pour les villes. Par la suite, ce Groupe, composé de 46 membres, a tenu plusieurs réunions visant à renforcer ONU-Habitat, promouvoir une urbanisation durable et accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, servant d'interface entre le Secrétariat de l'ONU et les Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions de l'Assemblée générale.

25. En décembre 2022, l'Assemblée générale a adopté la résolution 77/173, dans laquelle elle se félicitait de la réunion de haut niveau et du résumé du Président ainsi que de la création du Groupe des Amis d'ONU-Habitat, de l'urbanisation durable et du Nouveau Programme pour les villes. Elle y incitait à une plus grande focalisation sur les cinq domaines d'action précités (voir ci-dessus) et prenait note, à cet égard, de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat en vue de l'accélération de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

26. En juin 2022, le Gouvernement polonais, la ville de Katowice et ONU-Habitat ont organisé la onzième session du Forum urbain mondial qui a attiré plus de 17 000 participants. Plus de 10 % de ces participants étaient des représentants d'autorités locales et régionales, dont 105 maires<sup>18</sup>. Des ministres, des représentants d'autorités locales et régionales, des communautés locales, des professionnels, des jeunes et des groupes de femmes ont tenu des assemblées constituantes et des tables rondes qui ont permis de définir des possibilités de promouvoir les domaines d'action clefs mis en lumière par les États Membres durant la réunion de haut niveau. Ainsi, le Forum urbain mondial a produit des « Actions déclarées »<sup>19</sup> comprenant des mesures concrètes pour promouvoir des logements adéquats, des mesures climatiques, le relèvement au sortir de la crise, une adaptation des ODD aux contextes locaux et une gouvernance à plusieurs niveaux ainsi qu'un financement durable.

27. Un certain nombre d'autres plateformes ont également mis en lumière le Nouveau Programme pour les villes. En 2021, ONU-Habitat a appuyé la mise en place de la plateforme du G20 sur l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux et les villes intermédiaires. En 2022, l'Allemagne a accueilli la toute première réunion ministérielle du G7 sur le développement urbain, l'urbanisation durable étant mentionnée pour la première fois dans la Déclaration des dirigeants du G7 appuyée par ONU-Habitat, le Conseil international pour les initiatives environnementales locales et l'Organisation de coopération et de développement économiques. En outre, l'urbanisation durable est apparue à l'ordre du jour de la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth pour la première fois en 2022, à la suite du lancement de l'initiative du Commonwealth sur les villes durables et de l'appel à l'action relatif à l'urbanisation durable dans le Commonwealth appuyés par ONU-Habitat. Lors de la clôture de la réunion de 2022, l'ensemble des 53 pays ont adopté une Déclaration exhortant à mettre davantage l'accent sur une urbanisation durable, afin de créer des villes et des établissements humains vivables.

28. De plus, la présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27), tenue en Égypte, a convoqué la première réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques en novembre 2022, rassemblant des ministres du logement, du développement urbain, de l'environnement et des changements climatiques ainsi que des représentants d'autorités locales. La réunion ministérielle de la COP27 a lancé l'initiative « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération » (SURGe), qui appuiera la mise en place de systèmes urbains durables et résilients en mettant en œuvre le programme climatique dans les villes, en débloquant des fonds pour l'action climatique en milieu urbain et en renforçant les capacités. En outre, la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15) a attiré l'attention sur le développement urbain durable dans le Cadre d'action de la Convention.

29. La dynamique cumulative créée par les processus susmentionnés présente une occasion stratégique d'intensifier l'action afin d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Tout au long de l'année 2022, des messages retentissants ont été envoyés par des autorités nationales et locales ainsi que par d'autres parties prenantes concernant l'importance capitale et la pertinence du Nouveau Programme pour les villes aux fins de la concrétisation de la vision mondiale collective énoncée dans le Programme 2030. Il sera crucial de s'appuyer sur les engagements revigorés résultant de cette dynamique pour intensifier l'action politique et les investissements en vue d'accélérer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes.

<sup>18</sup> [https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/12/sdg\\_localization\\_and\\_lrgs\\_at\\_wuf11\\_report\\_1.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/12/sdg_localization_and_lrgs_at_wuf11_report_1.pdf)

<sup>19</sup> Disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://www.urbanagendaplatform.org/actions>

## V. Redynamiser l'établissement de rapports concernant le Nouveau Programme pour les villes

30. Préoccupé par le faible nombre de rapports présentés par les gouvernements concernant le Nouveau Programme pour les villes ainsi que par le manque de progrès dans la mise en œuvre de celui-ci, comme indiqué dans le rapport de 2022 du Secrétaire général à ce sujet (A/76/639–E/2022/10), ONU-Habitat a entamé un processus visant à revoir sa mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et sa stratégie en matière d'établissement de rapports connexes, qui aboutira au rapport de 2026 du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

31. Durant le précédent cycle d'établissement des rapports (2018–2021), seulement 25 pays ont soumis des rapports d'activité sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes suffisamment tôt pour pouvoir être pris en compte dans le rapport de 2022 du Secrétaire général. Des mesures sont nécessaires pour accroître la quantité ainsi que la qualité des rapports pour le prochain cycle d'établissement des rapports (2022–2025). En mars 2023, 39 pays avaient soumis des rapports d'activité sur le Nouveau Programme pour les villes, dont un grand nombre avaient été reçus au cours de la période comprise entre la réunion de haut niveau sur le Nouveau Programme pour les villes et la parution du rapport de 2026 du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce dernier (voir la figure 1).

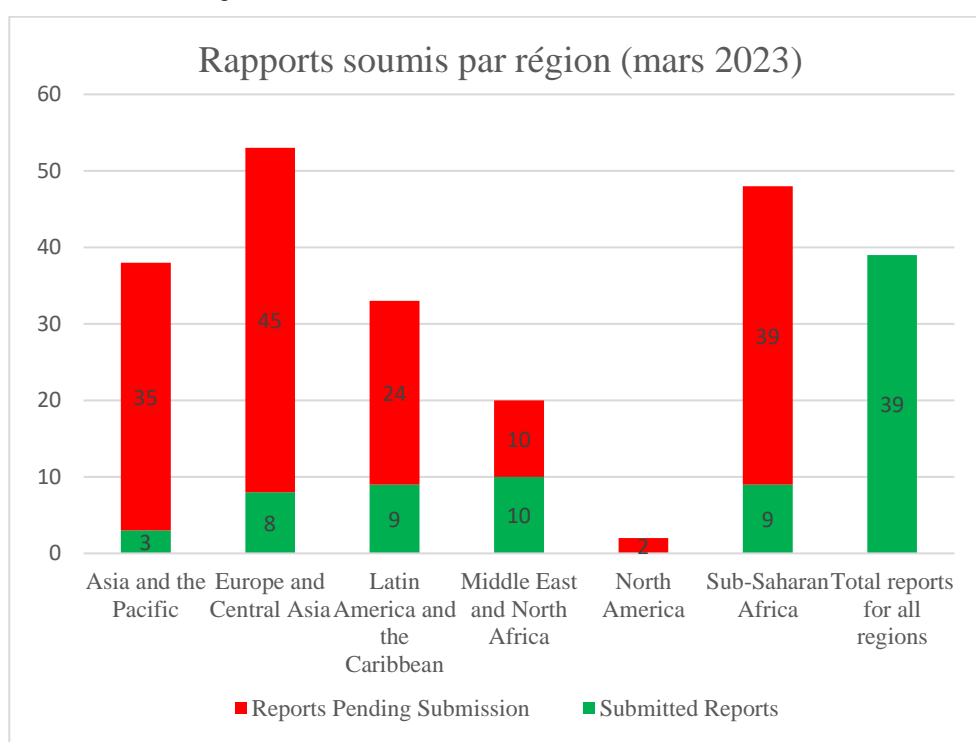


Figure 1. Rapports d'activité nationaux sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes soumis par chaque région en mars 2023

Asie et Pacifique	Europe et Asie centrale	Amérique latine et Caraïbes	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Amérique du Nord	Afrique subsaharienne	Nombre total des rapports pour toutes les régions
Rapports en attente de soumission			Rapports soumis			

32. Dans le cadre de la révision de la stratégie en matière d'établissement des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes, il est envisagé d'apporter plusieurs changements importants à l'actuelle stratégie. En particulier, pour le cycle d'établissement des rapports de 2026, les rapports d'activité nationaux sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes seront complétés en diversifiant les sources de données et d'informations. À cet effet, un total de six flux sont prévus, à savoir les rapports d'activité des gouvernements nationaux ; les indicateurs clés des ODD et du



Nouveau Programme pour les villes établis par ONU-Habitat ; les tendances et les données fournies par d'autres organismes des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales compétentes ; une amélioration de l'expertise « sur le terrain » par un engagement plus important au niveau régional, y compris des commissions économiques régionales des Nations Unies, des coordonnateurs résidents et des bureaux de pays ; une intégration accrue des meilleures pratiques et d'autres études de cas pertinentes réalisées par des parties prenantes ; et un renforcement de la collaboration avec des acteurs non nationaux et non multilatéraux, notamment au niveau local.

33. De plus, le cycle d'établissement des rapports de 2026 adoptera une approche graduelle, ouverte et transparente pour l'établissement des rapports, permettant de réaliser des analyses et de renforcer la collaboration avec les parties prenantes et les partenaires dans le cadre des six flux tout au long de la période considérée, commençant en 2023. Par conséquent, des manifestations et forums multilatéraux importants devraient, à partir de maintenant et jusqu'à la fin du cycle d'établissement des rapports, offrir des occasions appropriées d'établir des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes.

34. En outre, si ONU-Habitat félicite les États Membres qui ont l'intention de soumettre un rapport d'activité nationale pour chaque cycle quadriennal d'établissement des rapports, reconnaissant que des ressources importantes sont nécessaires pour produire un tel rapport tous les quatre ans, il encourage également la production de rapports de fonds mettant à jour des rapports d'activité nationaux soumis précédemment. Les rapports d'activité initiaux peuvent fournir des données de référence, qui peuvent être réexaminées dans des rapports de mise à jour. La Plateforme du Programme pour les villes fait actuellement l'objet d'améliorations techniques pour le cycle d'établissement des rapports de 2026 afin de permettre à chaque pays de télécharger plusieurs rapports.

35. Compte tenu de la résolution 77/173 de l'Assemblée générale, une méthodologie commune sera élaborée dans le cadre de la stratégie en matière d'établissement des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes afin d'agrèger les statistiques urbaines infranationales, de renforcer les moyens de vérification des nouveaux indicateurs de la catégorie III des cibles relevant de l'ODD 11 concernant les villes et les communautés, et d'utiliser le Cadre mondial de suivi urbain<sup>20</sup> pour élaborer des méthodes, des approches et des directives innovantes concernant la collecte des données, l'analyse, le suivi et la mise en œuvre.

36. Étant donné que le rapport de 2026 du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes constitue une évaluation à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes et compte tenu du triple rôle du processus d'établissement des rapports en tant qu'outil pour la production de connaissances, la sensibilisation et l'orientation des politiques, le cycle d'établissement des rapports de 2026 vise à renforcer les synergies entre ces trois composantes du processus. La mobilisation pour produire des connaissances fournira une occasion de sensibiliser à la mise en œuvre du Programme, devant aboutir à des orientations politiques concrètes pour permettre aux pays de se mettre sur la bonne voie. Les multiples voies de mobilisation des États Membres sont considérées comme essentielles dans le renforcement de la prise de conscience et des capacités aux fins d'une conception et d'une exécution efficaces des politiques et des stratégies du Nouveau Programme pour les villes.

37. Conformément à la résolution 77/173 de l'Assemblée générale, qui encourage à « tir[er] parti de la Plateforme du Programme pour les villes pour mettre en commun les informations sur les progrès accomplis et les mesures prises ainsi que les connaissances en matière d'urbanisation durable », les informations produites par les six flux de la stratégie révisée en matière d'établissement des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes seront mises à disposition sur la Plateforme du Programme pour les villes afin d'appuyer les États Membres dans l'élaboration de leurs rapports d'activité nationaux et de mieux étayer le rapport du Secrétaire général de 2026.

38. La stratégie révisée en matière d'établissement des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes devrait également être utilisée pour repositionner plus stratégiquement l'établissement des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes au sein des processus nationaux de planification, en particulier au sein de forums urbains nationaux et de politiques urbaines nationales. La majorité des rapports d'activité nationaux ont fait état d'avancées dans les politiques urbaines nationales mais le nombre des pays qui ont utilisé le processus d'établissement des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes pour entreprendre, évaluer ou mettre à jour leur propre politique urbaine nationale était très faible. Un tel alignement non seulement réduirait la charge liée à l'établissement des rapports pour

<sup>20</sup> ONU-Habitat (2022). *The Global Urban Monitoring Framework. A Guide for urban monitoring of SDGs and NUA and other urban-related thematic or local, national and global frameworks* (Le Cadre mondial de suivi urbain. Un cadre pour le suivi urbain des ODD et du Nouveau Programme pour les villes ainsi que d'autres cadres de thématique urbaine ou locaux, nationaux et mondiaux).

les pays, mais constituerait également un mécanisme permettant d'améliorer la qualité des rapports. La collecte et l'analyse des données sur l'urbanisation, qui sont nécessaires pour élaborer une politique urbaine nationale efficace, présentent un chevauchement important avec les domaines thématiques et les indicateurs du Nouveau Programme pour les villes, constituant donc une forte incitation à aligner les processus d'élaboration des politiques urbaines nationales sur les processus d'établissement des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes.

39. Les directives concernant l'établissement des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes, qui ont été élaborées en application de la résolution 71/256 de l'Assemblée générale, préconisaient déjà que les comités nationaux pour Habitat et les forums urbains nationaux participent à l'établissement des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes. Toutefois, sur l'ensemble des pays ayant soumis des rapports d'activité nationaux, un seul a indiqué, en mai 2020, avoir utilisé ses forums urbains nationaux pour l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de l'ODD 11.

40. Selon le rapport « Global State of National Urban Policy 2021 » (« État des politiques urbaines nationales dans le monde 2021 »), 56 % des pays sont dotés de politiques urbaines nationales explicites<sup>21</sup>, dont 40 % respectent les critères de la cible ODD 11.a.1., à savoir tenir compte de la dynamique des populations, viser l'équilibre du développement territorial et élargir la marge de manœuvre budgétaire locale. Cependant, seuls 60 % des pays considèrent les politiques urbaines nationales comme essentielles pour réaliser le Nouveau Programme pour les villes. Un nombre très réduit de pays ont intégré l'établissement des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes dans leurs processus d'élaboration des politiques urbaines nationales.

41. Par conséquent, le présent rapport conclut qu'une occasion stratégique se présente de renforcer la contribution des politiques urbaines nationales au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Nouveau Programme pour les villes ainsi que l'alignement des cibles et des indicateurs des politiques urbaines nationales sur les ODD et le Nouveau Programme pour les villes afin de mettre en place un cadre cohérent de suivi et d'évaluation constituent des mesures stratégiques.

42. Ce repositionnement des rapports d'activité nationaux fait également suite à la recommandation concernant la collecte et l'analyse des données désagrégées du rapport de 2022 du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui indique que les données désagrégées ne sont toujours pas suffisantes au niveau local, notamment en considération de la volonté de décentralisation des pays et des villes. Il fait également suite à la résolution 77/173 de l'Assemblée générale, qui encourage ONU-Habitat à continuer d'aider les pays à suivre la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à établir des rapports à ce sujet.

## VI. Accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

43. Comme suite aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport quadriennal de 2022 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, les recommandations ci-après sont soumises à l'examen des États Membres en vue d'accélérer cette mise en œuvre :

f) Donner un degré de priorité élevé au développement urbain durable aux niveaux supérieurs de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions, en tant que facteur fondamental et transversal de la réalisation du Programme 2030. Étant donné l'importance de l'urbanisation pour l'obtention de résultats en matière de durabilité dans l'ensemble des secteurs, son positionnement en tant que catalyseur pour atteindre les objectifs prioritaires nationaux représente une urgence. Il est nécessaire d'effectuer une transition pour s'éloigner d'une approche sectorielle cloisonnée en matière de mise en œuvre des politiques urbaines et adopter une approche démultipliant l'impact des politiques urbaines dans l'ensemble des principaux secteurs, conformément aux priorités énoncées dans les plans, visions et stratégies nationaux et de développement.

g) Intégrer délibérément le Nouveau Programme pour les villes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation aussi bien des politiques urbaines nationales que des stratégies et des plans locaux et urbains. Des stratégies spécifiques visant à intégrer et mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes dans des cadres politiques pertinents peuvent également être élaborées, comme cela a déjà été effectué dans certains États Membres. Cette démarche part du principe que la réalisation du Nouveau Programme pour les villes nécessite l'intégration de ses engagements porteurs

<sup>21</sup> OCDE, ONU-Habitat, UNOPS (2021). *Global State of National Urban Policy 2021. Achieving Sustainable Development Goals and Delivering Climate Action* (État des politiques urbaines nationales dans le monde 2021. Réalisation des objectifs de développement durable et action climatique).

de transformation dans les politiques, stratégies et investissements nationaux et locaux, s'accompagnant d'une mise en œuvre à plusieurs niveaux.

h) Promouvoir un engagement, un dialogue et une coordination continus concernant le Nouveau Programme pour les villes, en s'appuyant également sur les forums urbains nationaux, en tant que plateformes stratégiques pour faciliter une mise en œuvre multisectorielle, multi-acteurs et à plusieurs niveaux. Une compréhension et des engagements partagés constituent une base essentielle pour une mise en œuvre plus efficace correspondant au caractère multidimensionnel du Nouveau Programme pour les villes. Souvent, les possibilités d'un impact plus fort sont compromises par un manque de coordination et de cohérence entre les mesures des différents secteurs, acteurs et investissements.

i) Une possibilité stratégique d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes est axée sur l'appel à adapter les ODD aux contextes locaux et à renforcer les systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux, en vue d'une intégration verticale, horizontale et multipartite. L'importance des villes et des autorités locales pour la réalisation du Programme 2030 est largement reconnue, non seulement en tant que théâtres de crises mais également en tant que moteurs de croissance et centres offrant de nombreuses possibilités. Le Secrétaire général des Nations Unies, dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », a donné un degré de priorité élevé au renforcement nécessaire du rôle des villes et des autorités locales et régionales en créant un Groupe consultatif pour les autorités locales et régionales et a reconnu le rôle clef joué par les examens locaux volontaires dans l'accélération de l'adaptation des ODD aux contextes locaux. De plus, la coalition Local2030 a été lancée en 2021 pour appuyer l'adaptation des ODD aux contextes locaux partout dans le monde et intégrer cette démarche dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies afin d'accélérer les progrès dans le cadre de la Décennie d'action.

j) Renforcer les capacités des États Membres et d'autres acteurs afin de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre le Nouveau Programme pour les villes à tous les niveaux, en tant que moyen nécessaire pour réaliser efficacement le Programme 2030. Des outils existants peuvent être utilisés, notamment le guide d'ONU-Habitat intitulé « Nouveau Programme pour les villes illustré »<sup>22</sup> et les programmes de formation connexes, tandis que l'apprentissage et les échanges de pair à pair peuvent être utiles. Le renforcement des mandats des autorités locales dans le développement de leurs circonscriptions reste essentiel pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

k) Accroître la désagrégation des données afin d'améliorer la disponibilité des données urbaines aux fins d'un renforcement du suivi du Nouveau Programme pour les villes et de l'établissement de rapports à ce sujet. À l'heure actuelle, les lacunes dans les données urbaines constituent un goulot d'étranglement majeur non seulement pour l'évaluation des projets mais aussi pour l'élaboration de solutions et de réponses appropriées correspondant aux diagnostics factuels concernant les besoins, les capacités et les possibilités. Dans la mesure où le Programme 2030 est mis en œuvre dans un monde urbain, la désagrégation de l'ensemble des indicateurs de développement au niveau urbain est essentielle pour accomplir des progrès à grande échelle et à vive allure. Le Cadre mondial de suivi urbain adopté par la Commission de statistique offre des possibilités à cet égard.

l) Les déficits de financement des investissements nécessaires pour planifier et gérer l'urbanisation mondiale aux fins de la durabilité sont considérables. De nombreux instruments et solutions de financement innovants sont apparus au fil des ans mais les déficits restent importants, en particulier dans les pays en développement où la transition urbaine se produit rapidement. Les finances publiques locales ont été particulièrement mises sous pression durant la pandémie, dont les séquelles persistent dans de nombreuses parties du monde. Il est urgent de débloquent des ressources pour les finances locales et les mandats connexes, tout en augmentant les investissements nationaux en faveur de l'urbanisation durable.

## **VII. Soutenir l'engagement à l'égard du Nouveau Programme pour les villes**

44. Il est nécessaire de soutenir l'engagement des États Membres et des parties prenantes à l'égard du Nouveau Programme pour les villes aux fins d'une mobilisation et d'une action continues visant à accélérer les progrès. À cet égard, plusieurs occasions de favoriser le dialogue, de redynamiser l'action

<sup>22</sup> ONU-Habitat (2020). Nouveau Programme pour les villes illustré. [https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/12/nua\\_illustrated\\_fr\\_draft7\\_0\\_8.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/12/nua_illustrated_fr_draft7_0_8.pdf)

et d'exploiter de nouvelles possibilités concernant le Nouveau Programme pour les villes s'offrent à nous, à savoir :

- a) La deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui offre une occasion immédiate de fournir une direction politique utile pour les efforts des pays visant à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, notamment concernant le logement, le climat, les crises, l'adaptation aux contextes locaux et le financement, comme encouragé par la résolution 77/173 de l'Assemblée générale.
- b) Le forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 10-19 juillet 2023), qui aura pour thème « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux » et qui présente une occasion de donner suite aux orientations politiques et autres textes issus de l'Assemblée d'ONU-Habitat dans le contexte du rapport sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 11 devant être présenté au forum.
- c) Le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 (New York, 19-20 septembre 2023), qui évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 à mi-parcours et qui offre une occasion unique de réexaminer le rôle du Nouveau Programme pour les villes en tant qu'accélérateur de la réalisation des ODD et, en particulier, de l'ODD 11 ; et
- d) Le Sommet de l'avenir (New York, 22-25 septembre 2024), qui présente encore une autre possibilité d'énoncer et de démontrer le rôle du Nouveau Programme pour les villes et, plus largement, de l'urbanisation durable dans l'obtention de résultats pour l'humanité aujourd'hui et demain.

---